



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 16 FÉVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 16 FÉVRIER 2021, À 8 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
Monsieur Marc Portelance	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Est absent :

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Monsieur Martin Richard	directeur général
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus et considérant l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication, les membres du conseil participent à la séance par visioconférence à l'exception du maire présent en la salle Jean-Baptiste-Sasseville de la mairie de Sainte-Anne-des-Monts.

21-02-045

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

21-02-046

2.- Autorisation d'achat d'une souffleuse pour l'aréna

CONSIDÉRANT le besoin des employés de l'aréna d'avoir une souffleuse à neige.

CONSIDÉRANT que le coût d'achat sera absorbé à même le budget de l'aréna.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat d'une souffleuse à neige pour l'aréna au montant de 1 900,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

21-02-047

3.- Autorisation d'une demande d'aide financière au programme FAIR

CONSIDÉRANT qu'un montant de 40 000 \$ est disponible pour la Ville de Sainte-Anne-des-Monts dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) avec une mise de fonds de la Ville de 10%.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser le directeur des Loisirs à présenter une demande d'aide financière de 40 000 \$ dans le cadre du FAIR.
- Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à verser la mise de fonds de 10% au projet présenté au FAIR.

ADOPTÉE

21-02-048

4.- Autorisation de signature d'un bail entre la Ville et le Centre de pédiatrie sociale de la Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT que le Centre de pédiatrie sociale de la Haute-Gaspésie désire obtenir un local à Sainte-Anne-des-Monts afin de pouvoir y offrir des services.

CONSIDÉRANT que les locaux du kiosque d'information touristique peuvent répondre temporairement à leurs besoins.

CONSIDÉRANT que ces locaux ne sont plus occupés par la chambre de commerce et sont donc disponibles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARIANE LEVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire à signer le bail d'un an entre la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et le centre de pédiatrie sociale de la Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

21-02-049

5.- Autorisation de présenter 2 projets dans le cadre de l'Initiative canadienne pour les collectivités en santé

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la nouvelle Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS), quatre fondations communautaires du Québec se mobilisent pour annoncer qu'elles distribueront un montant de 1 310 000 \$ dans les régions de la Capitale-Nationale, la Chaudière-Appalaches, la Mauricie-et-le-Centre-du-Québec, l'Estrie, le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour transformer les espaces publics, améliorer la mobilité et fournir des solutions numériques dans les régions qu'elles desservent, en réponse à la COVID-19.

CONSIDÉRANT que 2 projets de la Ville répondraient aux critères de cette initiative soit : la forêt nourricière et l'implantation d'une patinoire extérieure permanente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise la présentation de 2 demandes d'aide financière dans le cadre de l'initiative canadienne pour les collectivités en santé selon les modalités établies.

ADOPTÉE

Période de questions

Il n'y a pas de question.

21-02-050

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 h 06.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/cm
